

CHARTE PARTICIPANT

TOSS 2024



Ce document présente la charte que l'ensemble des participants doivent signer électroniquement sur la plateforme cs-sports.fr/toss pour valider leur inscription.

Charte rédigée par Zoé Marty, Directrice Opérationnelle du TOSS 2024.



Le Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC organise les 3, 4 et 5 mai 2024, le TOSS, tournoi omnisport étudiant.

Il est important que cet évènement se déroule dans le respect des personnes qui y participent - organisateurs, étudiants et personnels -, des différents organismes impliqués dans l'organisation, et de tous les locaux dans lesquels ils ont lieu. Ce respect doit être gardé individuellement et en groupe, dans le cadre législatif et réglementaire s'appliquant à toutes les activités proposées.

La présente charte couvre l'ensemble de ces activités, sportives et extras sportives, proposées tout au long du week-end.

I. Les participants ont interdiction formelle d'apporter, de distribuer et/ou de consommer toute forme d'alcool et/ou de psychotropes pendant toute la durée du TOSS, en quelque endroit que l'activité se déroule, sur le campus de CENTRALESUPELEC, ainsi que sur toutes les infrastructures utilisées à l'occasion de l'événement. Seule la consommation de boissons alcoolisées servies au Musée le vendredi soir et pendant la soirée du samedi par l'équipe organisatrice de la soirée du TOSS 2024 est autorisée. Cette consommation devra s'effectuer au sein des espaces disposés à cet effet, et dans le strict respect des dispositions du code de la santé publique et des recommandations de l'OMS.

Le Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC ne cautionnera en aucun cas tout accident ou toute dégradation qui seraient liés directement ou indirectement au non-respect des dispositions précédentes.

Plus encore, l'équipe organisatrice du TOSS se réserve le droit d'exclure du TOSS toute délégation d'école ou tout participant contrevenant à ces dispositions concernant la consommation d'alcool et de toute substance psychoactive.

2. Chaque participant déclare, en outre, avoir en sa possession un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition dans lequel il s'est inscrit. Le certificat doit dater de moins d'un an à la date du TOSS, à savoir les 4 et 5 mai 2024. Si le participant possède une licence FFSU, il renseigne son numéro de licence qui remplace le certificat médical.

Tout au long du TOSS chaque participant s'engage à adopter une conduite raisonnable et respectueuse vis à vis de l'équipe organisatrice, des autres participants et des riverains. En particulier, chaque participant s'engage à limiter le bruit sur les champs de tentes après minuit.

3. Chaque participant déclare posséder une assurance responsabilité civile à titre individuel.

De plus, nous incitons fortement chaque participant à prendre une assurance complémentaire le couvrant expressément pour son activité sportive pendant l'évènement.



- 4. Chaque participant s'engage à avoir lu et accepté les termes du règlement intérieur. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate et sans recours possible du contrevenant.
- 5. Des photos et vidéos seront prises durant tout le week-end par Pics, l'association Photo de CENTRALESUPELEC, et Hyris, l'association vidéo de CENTRALESUPELEC; elles seront mises en ligne très rapidement après le TOSS. La signature de la présente charte, vaut acceptation et autorisation pure et simple au bénéfice de l'organisateur du TOSS d'utiliser et de diffuser, sur tout support, ces documents.
- 6. Des photos et vidéos sont susceptibles d'être prises durant tout le week-end par des associations médiatiques et journaux invités par les organisateurs du TOSS; elles seront mises en ligne très rapidement après le TOSS. La signature de la présente charte, vaut acceptation et autorisation pure et simple au bénéfice de l'organisateur du TOSS d'utiliser et de diffuser, sur tout support, ces documents. Vous serez prévenus pour toute diffusion extérieure au campus dans les médias concernés.
- 7. En cas de dégradation constatée en aval du TOSS, le Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC se réserve le droit d'encaisser la totalité ou une partie de la caution du ou des participants et/ou des délégations responsables.

De plus, nous vous informons que :

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC a procédé à la déclaration auprès de la CNIL de la collecte et du traitement des données à caractère personnel effectués via la plateforme d'inscription (déclaration n° 1826507v0).

Les informations recueillies à l'occasion de l'inscription en ligne permettent au Bureau des Sports CENTRALESUPELEC de traiter les inscriptions et de gérer l'organisation des épreuves sportives. Ces données personnelles collectées sont destinées à l'usage exclusif du Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC.

Conformément au règlement européen 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée en 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'internaute utilisateur du site dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Pour exercer ce droit il doit s'adresser au Bureau des Sports de CENTRALESUPELEC : toss@cs-sports.fr.